

PROCES VERBAL DU CCAS
Séance du 19 mars 2025 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Président : Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ- Élisabeth VILLARD - Hervé MARCON - Benoît LAFFONT - Émeline RAPAUD - Sandra ROCHEDY – Adeline LAURENT - Dominique BERNE - Florence BOUCLY CASTELLA.

Membres représentés : /

Membres absents : /

Secrétaire de séance : Émeline RAPAUD

Le quorum 5

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 2 octobre 2024

D2025-03-01 Approbation compte de gestion 2024

M. Heitz présente le compte de gestion du CCAS réalisé par le comptable Public pour l'année 2024. Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune observation ni réserve, le conseil d'administration approuve le compte de gestion par 9 voix pour, soit à l'unanimité.

D2025-03-02 Approbation compte administratif 2024

Mr Philippe HEITZ sort de la salle et Mme Elisabeth VILLARD est la Présidente pour ce vote. Mme Villard présente le compte administratif 2024.

Le budget annexe du CCAS ne présente aucune recette ni dépense en investissement, aucun reste à réaliser non plus.

À la section de fonctionnement, les recettes sont de 124,28 €, les dépenses de 1 672,50 € soit un résultat d'exercice à -1 548, 22€.

Le résultat reporté étant de 4 997,60 €, l'exercice est clôturé à 3 449,38€.

Le conseil d'administration du CCAS approuve le compte administratif par 8 voix pour, soit à l'unanimité, M. Heitz étant sorti de la salle pour ce vote.

D2025-03-03 Affectation du résultat 2024

Suite à l'adoption des comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2024, Monsieur le Maire, président du CCAS propose d'affecter les résultats de la manière suivante pour ce qui concerne le budget annexe du CCAS :

- l'excédent de fonctionnement de 3 449.38€ sera affecté au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil d'administration du CCAS approuve par 9 voix pour, soit à l'unanimité, l'affectation proposée des résultats.

D2025-03-04 Vote du budget primitif 2025

M. Heitz réalise la lecture au conseil du budget primitif 2025 du CCAS qui est proposé. Ce budget comprend des écritures uniquement à la section fonctionnement, avec 3 543,38 € en dépenses et 3 543,38€ en recettes.

Le Conseil d'administration du CCAS approuve par 9 voix pour, soit à l'unanimité, le budget primitif 2025 proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Questions diverses

Projets 2025 :

- A l'automne sera de nouveau réalisé le traditionnel repas des anciens. Une réunion pour l'organisation de ce repas sera prévu en juin.

- suivi des accompagnements individuels : un point est fait sur les accompagnements réalisés individuellement et au cas par cas par les membres du conseil. Cet accompagnement peut être financier, moral ou logistique. Le repérage des situations individuelles est toujours nécessaire et le CCAS peut alors être un organe de soutien.

Fin de la réunion

Signatures

Le Président



Le Secrétaire de Séance

